



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2015**

Le vingt et un mai deux mille quinze à vingt heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Robert CARTIER,  
Maire.

**Présents :** MM. Robert CARTIER, Gérard COTE, Louis WALLAERT, Jean-Christophe HERY, Christian VILLE, Mmes Ameline DIENOT, Marie DONNAT, Françoise GROSS, Lauriane RANCHON, Camille ROUSSEAUX –  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents/excusés :** David MONON

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2015

Lauriane Ranchon a été désignée comme secrétaire de séance.

**1- Approbation du compte-rendu au 17 avril 2015**

Mise au vote. Pour 9. Approbation du compte-rendu du 17 avril 2015 adopté à l'unanimité.

**2- Information sur l'éclairage public**

Le 17 juin prochain, le bureau municipal se tiendra à Grenoble à l'occasion du salon sur l'éclairage public.

**3- Délibération relative à la convention avec le Département pour l'assistance eau et assainissement**

L'assistance proposée par le Département porte sur plusieurs niveaux d'intervention en termes d'assainissement collectif et non collectif. La convention a une durée d'une année civile avec tacite reconduction. L'intérêt pour la commune est double :

- La convention permettrait d'assurer le contrôle obligatoire STEP ;
- L'assistance est gratuite pour la commune. Le coût est calculé en fonction du nombre d'habitants (population DGF) : 215 pour Saint Martin x 0,19 €. En dessous du seuil de 500 €, l'assistance est gratuite.

*Arrivée de Christian VILLE.*

Mise au vote. Pour 9. Abstention 1. Approbation de la délibération relative à la convention avec le Département pour l'assistance eau et assainissement adoptée à l'unanimité.

#### **4- Délibération pour autoriser la gestion de l'Agence de l'eau par le Département**

Il s'agit d'une délégation autorisant le Département à gérer, pour le compte de la commune, les aides à l'investissement de l'Agence de l'eau (perception et reversement).

Mise au vote. Pour 10. Approbation de la délibération autorisant la gestion de l'Agence de l'eau par le Département à l'unanimité.

#### **5- Avis sur le projet Pelissard**

Le projet de plateforme de recyclage de minéraux et de bois se situe sur la commune de Saint Michel les Portes en bordure de la RD 1075, à proximité du Pôle Bois du Trièves (parcelle mitoyenne). La plateforme se compose :

D'un secteur « gravats » :

- une aire de transit de matériaux,
- une aire de traitement constituée d'un concasseur Lokotrack LT 106 (puissance de 224 kw, 400t/h).

D'un secteur « bois » :

- une aire de stockage du bois entrant en extérieur,
- une aire de broyage du bois constituée d'un broyeur mobile Vermeer HG 4000 (puissance 332 kw),
- un hangar de stockage des plaquettes de 1440 m<sup>2</sup>.

Le dossier a été reçu en Préfecture. Etant dans un périmètre de moins de 1000 mètres du site, la commune de Saint Martin a l'obligation de rendre un avis sur le projet à la Préfecture avant le 06 juin 2015.

Monsieur le Maire présente le projet de réponse de la commune portant un avis défavorable sur le projet Pelissard au regard des éléments suivants:

- Dossier incomplet ;
- Impacts majeurs négatifs sur le hameau de Thoranne et sur la commune de Saint Martin de Clelles ;
- Risques avérés de glissement de terrain ;
- Incohérence avec la stratégie de développement du territoire intercommunal qui privilégie notamment le maintien de l'agriculture, le développement de la filière bois, de l'éco-construction et du tourisme durable;
- Le projet Pelissard est majoritairement un projet de concassage de matériaux.

Les membres du conseil municipal échangent sur les retours d'expérience de sites équipés de concasseurs similaires et confirment les nuisances sonores indéniables de ce type d'équipement, source également de fortes poussières. L'économie circulaire (ou écologie industrielle) valorisant les déchets n'est pas remis en question, néanmoins l'ensemble du conseil s'accorde pour dire que le Trièves n'est pas le territoire adéquat. Un débat est engagé sur l'avenir des 60 employés de Pelissard et sur la nécessité de soutenir le développement d'une entreprise locale. Il est étonnant que l'entreprise ait choisie un site à 40 mètres des habitations les plus proches pour installer une telle plateforme. Le conseil s'interroge sur la légalité des travaux de terrassement qui ont déjà été effectués.

A ce jour, aucun échange, concernant ce projet, avec la commune de Saint Michel n'a eu lieu et le Département n'a pas été saisi de ce projet.

Mise au vote. Pour l'Avis Défavorable suivant texte présenté: 10. Approbation à l'unanimité de la proposition de réponse à la Préfecture, accompagnée du courrier du géotechnicien, récemment reçu par la commune de Saint Martin, sur le Rapport RTM de risque de glissement de terrain de la zone, et de documents relatifs à l'évaluation de nuisances sonores.

## 6- Subventions aux associations

En 2014, l'enveloppe dédiée aux associations s'élevait à 3000 €. Il est rappelé le principe de soutenir exclusivement les associations locales basées ou œuvrant sur le territoire du Trièves. Il est décidé qu'à partir de 2016, les associations bénéficiaires devront présenter chaque année une demande de subvention auprès de la commune ainsi qu'un bilan de leurs activités.

En 2015, 2850 € seront répartis entre les différentes associations :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
ADMR Clelles	200 €
Yako Trièves	50 €
Ass. sportive collège de Mens	100 €
Ass. Ligne Grenoble Veynes	50 €
Circuit pédestre du Trièves	100 €
Collectif d'entraide Trièves	350 €
Comité des fêtes St Martin de Clelles	750 €
Football club Moneteron	100 €
FSE Mens	100 €
Les Nouvelles du Pays	100 €
Rugby (RCVMT)	100 €
Skieurs du Mont aiguille	200 €
Sou des Ecoles Clelles	100 €
Sou des Ecoles Clelles - ENS	150 €
Trièves Palestine	100 €
Ass. des Arts Martiaux du Trièves	100 €
Radio Dragon	100 €
Coop. Scolaire Clelles	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 850 €</b>

Nota : La subvention au comité des fêtes intègre un remboursement de frais pour la Mairie de 130€

Mise au vote. Pour 10. Approbation à l'unanimité de l'attribution des subventions 2015 aux associations.

## 7- Espaces Naturels Sensibles (ENS) - Délibération permettant au Département de faire les études

Les parcelles susceptibles d'être qualifiées d'ENS sont : la Tuffière de Darne et la Serre de Peyraret (la Tuffière de Darne étant Natura 2000) . Il est demandé à la commune d'autoriser le Département à entreprendre des expertises complémentaires sur ces zones sans incidence financière pour la commune.

Mise au vote. Pour 10. Approbation à l'unanimité de la délibération permettant au Département de faire des études complémentaires.

## **8- Lecture des décisions administratives**

### **9- Promotion de la commune de Saint Martin**

Un document de promotion des atouts de la commune est en cours de préparation. Il sera distribué fin juin dans tous les Offices de tourisme et autres lieux de passages. L'objectif est de valoriser le patrimoine, les possibilités d'activités, d'hébergements, les artisans et les producteurs de la commune. Ce document est destiné aux touristes, aux excursionnistes, mais également aux habitants du Trièves. Un groupe de travail s'est constitué : Robert Cartier, Lauriane Ranchon, Marie Donnat.

### **10- CR école**

Marie Donnat revient sur les réunions qui se sont tenues sur la problématique de la surveillance des enfants entre la sortie de l'école et la montée dans le bus. Pendant ce temps d'attente, qui est variable (entre 5 à 20 min), les enfants sont livrés à eux-mêmes et ne sont sous la responsabilité d'aucun adulte. Il est rappelé que les communes n'ont pas l'obligation d'avoir recours à un accompagnateur (sauf pour les enfants de moins de 5ans).

Une expérimentation va être mise en place jusqu'à fin juin : le personnel de la récréative constituera des groupes d'enfants par village et les accompagnera au bus. Le maire de Chichilianne prépare un courrier pour informer les familles.

### **11- Point sur les travaux**

Présentation des travaux 2015 : PATA : Seuil de Trézanne, ruisseau des ruines, (Merlon de Darne après étude RTM), réparations sur réseau d'eau. Christian Ville conseille d'étaler les travaux dans le temps et de prioriser les urgences.

Cependant afin de bénéficier des 10 % de subvention supplémentaire attribuée par le Département pour tous projets portés par les communes et déposés avant juillet 2015, il est prévu d'intégrer le dossier du cimetière bourg, réfection du mur cimetière Trézanne, plafond coupe-feu Mairie, chemin des Riperts.

### **12- Réunion publique : 30 mai 2015**

Il est proposé de faire une présentation des projets en cours et d'échanger sur le thème de « Bien vivre ensemble ».

*Fin du conseil 23h.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 23h**